



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Nitsavim Vayélekh 5783



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

 1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Chapitre 29, verset 9

PARACHA

Ce *Passouk* dit : "Vous êtes **tous présents aujourd'hui** devant Hachem votre D.ieu :
vos chefs de tribu, vos anciens, vos policiers, tout homme d'Israël."

Le *Alchikh* explique que généralement, lorsque Moché *Rabbénou* avait un message à transmettre au peuple juif, il le disait d'abord aux chefs de tribu ; et ensuite, à tout le peuple juif.

Par contre, dans notre *Paracha*, il s'adresse **directement à tout le peuple juif** (cf. verset 1).

Dans notre *Passouk*, Moché dit : "Vous êtes tous présents aujourd'hui. Il n'y a donc **pas de distinction** entre les différentes catégories du peuple. Pourquoi ? Car vous êtes devant Hachem votre D.ieu."

En effet, lorsque nous sommes devant Hachem, nous ne pouvons plus dire quel Juif serait

plus important que l'autre. Car les critères d'importance, dans le Ciel et sur Terre, ne sont **pas les mêmes**. Il se peut, par exemple, qu'aux yeux d'Hachem, une personne très respectée dans ce monde soit moins importante qu'une personne bien plus simple aux yeux des gens.

À ce sujet, la *Guemara* rapporte qu'un Rav qui a ressuscité a vu, dans le Ciel, ceux qui étaient en bas (sur Terre), en haut (dans le Ciel) ; et ceux qui étaient hauts placés sur Terre, en bas dans le Ciel.

Par conséquent, même un Juif qui nous semble presque insignifiant peut avoir une **immense valeur aux yeux d'Hachem**.



HALAKHA

Après que le *Choul'han 'Aroukh* ait écrit que les *Séfaradim* commencent à dire les *Séli'hot* depuis le début du mois d'*Eloul*, le *Rama* écrit : "Et l'on se lève tôt le matin pour dire les *Séli'hot* depuis le dimanche qui précède *Roch Hachana*."

? Pourquoi les *Achkénazim* commencent-ils les *Séli'hot* à cette date ?

Pour plusieurs raisons :

1. Nombreux sont ceux qui **jeûnent dix jours avec Yom Kippour**. Or, de *Roch Hachana* à Kippour, il y a quatre jours durant lesquels on ne peut pas jeûner (les deux jours de *Roch Hachana*, le Chabbath précédant Kippour et la veille de Kippour). C'est pourquoi les *Achkénazim* commencent les *Séli'hot* **au moins quatre jours avant Roch Hachana**. Pour pouvoir jeûner pendant ces quatre jours. Et pour qu'il y ait chaque année un jour fixe lors duquel on commence les *Séli'hot*, ils ont choisi le dimanche qui précède *Roch Hachana*. Certains commencent le dimanche matin, et d'autres commencent le samedi soir, après *'Hatsot*.

2. Chaque *Korban* (sacrifice) qui était offert au Beth Hamikdash était sélectionné **quatre jours avant d'être sacrifié**. Pendant ces quatre jours, les *Cohanim* vérifiaient

qu'aucun défaut n'était apparu sur l'animal.

Au sujet de tous les *Korbanot*, il est écrit, dans *Parachat Pin'has* "Véhikravtem 'Ola (Vous approcherez un 'Ola)". Par contre, concernant le *Korban* de *Roch Hachana*, il est écrit "Va'assitem 'Ola (Vous ferez un 'Ola)". De là, nos Sages ont appris qu'à *Roch Hachana*, **l'homme lui-même s'offre en 'Ola**. C'est-à-dire que c'est comme s'il était lui-même l'animal du *Korban*. C'est pourquoi, pendant quatre jours, avant de "s'offrir en *Korban*", il vérifie lui-même qu'il a **réparé les différents défauts que ses fautes ont créés** en lui, afin de pouvoir arriver à *Roch Hachana* en ayant **fait Téchouva et sans aucune faute**.

Même un *Talmid 'Hakham* (érudit en Torah) dont l'âme aspire à étudier la Torah constamment doit **interrompre son étude pour dire les Séli'hot**. Et effectivement, le *Michna Beroura* écrit qu'un *Talmid 'Hakham* doit s'associer aux *Téfilot* et *Séli'hot* de la communauté bien qu'il doive, pour cela, interrompre son étude.

CHMIRAT HALACHONE
en histoire

Le Séfer Ha'hinoukh nous enseigne : "Aimer son prochain comme soi-même se concrétise par le fait de ne pas blesser les autres, y compris par la parole." (Séfer Ha'hinoukh, Mitsva 243)

LE CAS DE LA SEMAINE

Réouven a accepté une parole médisante sur son camarade Chim'on qu'il a répété à une dizaine d'amis. Il le regrette, et souhaite se repentir.



Réouven peut se repentir d'avoir cru du Lachone Hara' sur Chim'on, même s'il l'a répété à une dizaine de personnes. Il devra pour cela convaincre toutes les personnes à qui il a répété cette médisance du vide de ses propos, puis obtenir le pardon de Chim'on. Dans un second temps, Réouven devra être résolu à ne pas croire ce qu'il a entendu, prendre sur lui de ne plus écouter ni croire de médisance et demander à D.ieu de le pardonner.

QUESTION

Est-ce que Réouven peut se repentir d'avoir cru du Lachone Hara' et de l'avoir répété ? Si oui, de quelle façon ?

Réponse





MICHNA

Cette *Michna* rapporte les trois enseignements que *Rabbi* Chim'on (le quatrième élève de *Rabbi* Yo'hanan Ben Zakai) avait l'habitude de dire :

1. Fais très attention à la lecture du *Chéma'* et à la *Téfila*.

C'est-à-dire : Fais attention à dire le **Chéma'** et chaque *Téfila* dans l'intervalle de temps dans lequel il faut les dire. Ne le dépasse pas.

2. Lorsque tu fais ta *Téfila*, ne la fais pas comme une activité fixe, obligatoire (dont tu cherches à te débarrasser), mais plutôt comme une **demande de miséricorde** et des supplications devant Hachem.

À ce sujet, un *Passouk* dit (Yoël ch.2, v.13) : "Car c'est un **Dieu généreux, miséricordieux**. Il est patient. Il est plein de générosité. Et Il renonce au mal qu'il avait promis."

Le *Tiférèt Israël* explique que trois sortes de *Téfilot* sont mentionnées ici :

- celle où l'homme demande à Hachem de le **sauver de ses malheurs**. Et même s'il a fauté contre Lui, il Lui demande d'être patient et de ne pas le punir ;
- celle où l'homme demande à Hachem de lui **faire du bien**, et **d'exaucer toutes les demandes de son cœur**. Et bien que, d'après ses actions, il ne mériterait pas

cela, il continue à espérer que cela lui sera accordé. Car Hachem est plein de générosité ;

- celle où l'homme demande à Hachem de lui **pardonner le mal** qu'il a fait, et de renoncer au mal qu'il comptait lui envoyer.

Pour que l'homme reçoive ce qu'il demande à Hachem, il faut qu'il **réveille Sa miséricorde**. Cela se fait grâce au ton et à l'attitude que l'on adopte lors de la prière.

3. Ne sois pas *Racha'* à tes propres yeux

Le *Rambam* explique qu'un homme ne doit pas se considérer lui-même comme un *Racha'*. Car s'il est convaincu qu'il est *Racha'*, il est **capable de n'importe quel mauvais comportement**.

D'autres expliquent : "**Ne fais pas aujourd'hui ce que tu risques de regretter demain**, en te disant : comment ai-je pu être aussi méchant ?"

D'autres encore expliquent : Ne vis pas seulement à tes propres yeux, c'est-à-dire isolé de la communauté. Mêl-toi aux créatures, et construis avec elles ta communauté et ta société."

Michlé, chapitre 29, verset 20

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce *Passouk*, le roi Chlomo déclare :

"Tu as vu un homme qui se précipite dans ses paroles. Le sot a plus d'espoir que lui".

Rachi dit qu'il s'agit d'un homme qui se **dépêche de parler**, de donner son avis. Qui est troublé lorsqu'il faut répondre et qui, **sans prendre le temps de réfléchir**, sort la première réponse qui lui vient à l'esprit.

Le roi Chlomo dit qu'un tel homme, même dans le cas où il serait très intelligent, a **moins de chance de réussir dans la vie** qu'une personne plus bête que lui.

Le *Métsoudat David* explique qu'effectivement, un homme qui prend toutes ses décisions avec **rapidité et précipitation**, aura **moins de chance de réussir** qu'une personne moins intelligente mais qui, en raison de sa "médiocrité", prend le temps de faire les choses **avec réflexion**.

Le *Ralbag* aussi explique qu'une telle personne, qui se précipite tellement pour parler, répondre, décider, sans prendre le temps de demander conseil autour d'elle, a moins de chance de réussir qu'une personne moins intelligente qui, justement parce qu'elle est **consciente de ses manques, prend conseil** autour d'elle. Elle réussira mieux que l'autre qui, parce qu'elle sait qu'elle est intelligente,

s'imaginer qu'elle peut ne pas demander conseil et décide seule et trop rapidement. Le *Even 'Ezra* confirme que la personne dont parle le *Passouk* se précipite trop.

Le *Malbim* explique que le sot dont le *Passouk* parle n'est pas bête. Il est désigné par le mot *Kessil*, qui concerne une personne qui, bien qu'elle soit intelligente, se laisse emporter par sa **recherche de plaisirs futiles**. Elle **ne freine pas ses tentations**, bien qu'elle sache qu'elles vont à l'encontre de l'intelligence. Car elle n'a ni la force, ni l'envie, d'agir selon ce que l'intelligence lui dicte.

Cependant, elle a plus de chance de réussir que quelqu'un qui se précipite trop. Car il **connaît la vérité**, même s'il ne l'applique pas toujours parce qu'il se laisse trop emporter par ses envies. S'il arrive à les freiner, il réussira. La personne qui se précipite trop, par contre, peut parfois être très intelligente. Mais parce qu'elle se précipite et a trop confiance en sa propre intelligence, elle ne voit pas tous les aspects d'une situation. Et, par conséquent, elle se **trompe facilement**. Le roi Chlomo nous rappelle donc ici **l'importance de bien réfléchir**, de ne pas trop se précipiter et surtout de savoir prendre conseil chez ceux qui ont une **riche expérience de la vie**.



CHOFTIM PROPHÈTES

Le texte nous raconte que Sisra a armé ses **900 chars en fer**, et tous les fantassins qui composaient son armée. Ils se sont mis en route vers le Na'hal Kichon, où Hachem a poussé Sisra à aller.

Déborah a dit à Barak : “Lève-toi, car aujourd’hui, **Hachem a livré Sisra entre tes mains**. Et Hachem est déjà sorti devant toi.”

Barak est descendu du Har Tavor, où son armée campait. Et les **10000 hommes qu’il avait avec lui** l’ont suivi.

Hachem a créé une **panique et un trouble chez Sisra et son armée**, lorsqu’ils ont vu les épées de l’armée juive.

Sisra est descendu de son char, et il s’est enfui à pied.

Barak a poursuivi l’armée de Sisra. Et cette dernière a été décimée par les épées de l’armée juive. Il n’en est resté aucun survivant.

Sisra, quant à lui, continuait sa **fuite à pied**. Ses pas l’ont mené vers la tante de Yaël, la femme de ‘Hévèr Hakéni.

À ce moment-là, il y avait un traité de paix entre Yavin (le roi de ‘Hatsor) et la famille de ‘Hévèr Hakéni. Sisra s’est donc dirigé vers la tente de ce dernier.

Yaël est sortie à la rencontre de Sisra et, voyant qu’il hésitait entre continuer sa fuite ou se réfugier dans la tente, elle l’a encouragé en disant : “**Seigneur, viens dans ma tente**. N’aie pas peur.”

Sisra y est entré. Il s’est allongé. Elle l’a recouvert d’une grande couverture.

À un moment, il lui a dit : “J’ai très soif. **Donne-moi un peu d’eau**.” Mais plutôt que de lui donner de l’eau, elle lui a donné du lait. Car elle savait que le lait provoque le sommeil.

Après qu’il ait bu le lait, elle l’a de nouveau recouvert d’une couverture. Il a senti que le **sommeil le gagnait**, et lui a dit : “Mets-toi à l’entrée de la tente. Et si quelqu’un te demande s’il y a un homme dedans, tu diras non.” Puis il s’est endormi.

Yaël a démonté l’un des pieux qui tenait la tente. Elle s’est approchée, lentement et sans bruit, de Sisra. Et elle a **enfoncé le pieu dans la tempe de ce dernier**, très fort, jusqu’à ce qu’il ressorte et s’enfonce dans la terre.

Nos ‘*Hakhamim* disent que Yaël n’a pas voulu utiliser une épée, car **la Torah interdit aux femmes de faire la guerre**, et considère donc que l’épée est réservée aux hommes.

Elle a, par conséquent, tué Sisra avec un pieu, qui n’est pas une arme.

Sisra dormait profondément. Il n’a même pas eu le temps de se réveiller, et est **mort sur le coup**.

Barak est alors arrivé à l’entrée de la tente. Il cherchait Sisra. Et Yaël le lui a montré.

Dès l’annonce de la mort de Sisra, le roi Yavin s’est soumis au peuple juif. Et ce dernier l’a vaincu.



HISTOIRE SUITE

Cette histoire nous est racontée par Rav 'Haïm Zayid.

À l'occasion de *Yom Haatsma'out*, il est de plus en plus fréquent en Israël que des **cours de Torah soient organisés**. Selon le public qui y assiste, les sujets sont plus ou moins profonds.

Une fois où Rav 'Haïm Zayid a été invité à parler devant un public non-religieux, il s'est demandé de quoi leur parler. Et finalement, il a décidé d'aborder le chapitre 170 du Choul'han 'Aroukh, qui décrit la **manière dont un Juif doit manger**, avec noblesse et sainteté.

Il parle, par exemple, de :

- ne pas avaler de trop grosses bouchées d'un coup ;
- ne pas boire un verre d'un seul trait ;
- ne pas dégoûter les autres en mangeant la viande avec les doigts ou en remettant à la disposition de tous un bout de pain dans lequel on a déjà croqué.

Et Rav 'Haïm Zayid a conclu en disant que si un Juif mange correctement (selon ces règles), cela lui **amène la Parnassa** (subsistance).

À la fin du cours, plusieurs personnes se sont levées pour le féliciter. Parmi elles, un homme qui lui a dit : "Je vous dis franchement, je ne respecte rien du judaïsme. Pas même *Kippour*. Mais la manière de manger dont vous avez parlé m'a plu. Vous avez dit que ça amène la *Parnassa* ; et ça tombe bien, parce que j'ai **perdu mon travail**, et j'en cherche un nouveau."

Des années plus tard, Rav Zayid s'est retrouvé au même endroit. Et, à la fin de son cours, un juif religieux, à l'aspect noble et important, l'a salué, et lui a demandé s'il se rappelait de lui.

C'était celui qui, quelques années plus tôt, bien que n'étant pas religieux, voulait **manger avec sainteté**, comme le Rav l'avait expliqué.

Le Rav s'en rappelait, mais ne l'avait pas reconnu, car son aspect d'avant était vraiment très différent. L'homme lui a alors raconté :

"J'ai pris très au sérieux le cours que vous nous avez fait l'autre fois. Et, après être rentré chez moi, j'ai dit aux enfants que nous allions dorénavant manger comme des juifs, **dans la Kédoucha** (sainteté). C'est la seule chose que nous avons respectée. Ni Chabbath, ni *Cacheroute*, ni quoi que ce soit d'autre.

Nous avons adopté cette manière noble de manger.

Nous ne mangions plus debout, mais seulement assis. Et, petit à petit, nous nous sommes même mis à dire les **Brakhot sur les aliments**, pour remercier leur propriétaire (Hachem) de nous les avoir accordés.

Et je vous avoue que nous la faisons sans *Kippa*. Car nous ne voyions pas cela comme un acte religieux, mais comme un **acte de savoir-vivre...**

Un jour où nous étions au parc, les enfants avaient faim ; mais je n'ai pas trouvé le sac de nourriture.

Les enfants m'ont demandé d'acheter quelque chose à manger. Un camion de livraison est passé. Il allait livrer des pâtisseries dans une boulangerie. Mais il n'était pas censé les vendre...

Je l'ai tellement supplié de me vendre quelques croissants (j'ai même proposé de les acheter plus cher que leur prix de vente) qu'il a accepté. Il m'a vendu une **douzaine de croissants**.

Les enfants ont failli se jeter dessus, mais je leur ai rappelé ce que nous avions convenu : manger dignement, par petits bouts etc...

À un moment, un enfant m'a montré des taches vertes dans le croissant. Au début, j'ai cru que c'était de la cannelle ou du chocolat. Mais je me suis ensuite rendu compte que c'était de **l'huile de moteur**, et leur ai donc dit de ne pas manger.

Je ne sais pas si ce poison y avait été mis exprès ou pas. Mais il ne fallait évidemment pas l'avalier.

J'ai couru informer le chauffeur du camion de livraison de notre découverte. Je lui ai demandé de prévenir son patron de **retirer les croissants empoisonnés** des étalages.

Par reconnaissance pour ce que j'avais fait (sauver plein de gens de maladies, ou même de la mort), il m'a proposé beaucoup d'argent. Je lui ai dit que je travaillais auparavant dans une boulangerie, qu'elle avait fermée, et que j'aimerais donc qu'il m'embauche s'il le pouvait.

Il m'a donné un **poste très important**. Et, après quelque temps, je suis même devenu son bras droit.

J'ai donc réalisé de la véracité de vos paroles : **manger avec Kédoucha amène une bonne Parnassa !**

J'ai voulu en savoir plus sur le judaïsme. Et aujourd'hui, je pratique les *Mitsvot* et j'étudie même dans une *Yéchiva* !"



Question

Manu habite en bord de mer. Pendant les vacances d'été, il a l'habitude de **louer sa maison à des vacanciers** qui viennent profiter de la mer pendant que lui-même part à la montagne.

Cette année aussi, il loue sa maison à Arié pour deux semaines. Au bout d'une semaine, pendant que Manu est en vacances, le fils de Manu **se casse gravement le pied**, ce qui lui demande des opérations et des traitements qui ne lui laisse pas le choix que de rentrer chez lui.

Il contacte alors Arié, s'excuse profondément de l'imprévu et lui explique qu'il est obligé de rentrer chez lui. Arié lui dit que bien qu'il comprenne son désarroi, il ne pense pas qu'il doive lui laisser la maison **après avoir conclu une location pour deux semaines**. Manu lui dit alors qu'il est invraisemblable qu'il doive à présent lui-même louer un logis pendant qu'un étranger occupe sa propre demeure.

GUEMARA



Arié doit-il sortir de la maison après l'imprévu de Manu ?

A toi !



- Baba Metsia 101b "Pchita Nafal" jusqu'à "Lo Adifat Minai"
- Responsa du Roch, Klal 1 chap.6
- Responsa du Maharchal, chap.38
- Choul'han 'Aroukh 'Hochen Michpat chap. 312 alinéa 1

RÉPONSE

La *Guémara* nous enseigne que dans le cas de quelqu'un qui loue sa maison, et que sa propre maison s'est effondrée, il pourra **obliger son locataire à sortir**, car il n'est pas logique que le propriétaire se retrouve à la rue pendant qu'un étranger occupe sa propre maison.

Cependant, le Roch est d'avis que cette *Guémara* ne parle que du cas d'une **location à durée indéterminée** ; mais si la location a une durée fixée d'avance, le propriétaire ne pourra pas obliger le locataire à sortir, **même en cas de force majeure** et s'il se retrouve sans maison. Le Maharchal, par contre, est d'avis que même dans ce cas, le propriétaire pourra le sortir. Dans notre cas, il semblerait donc que selon le *Roch*, Manu ne pourra pas obliger Arié à évacuer la maison car il s'agit d'une location à durée déterminée, par contre selon le Maharchal oui.

Étant donné que le *Choul'han 'Aroukh* tranche comme le Roch, Manu ne pourra pas obliger Arié à sortir **avant la fin de la durée de location**, et ce même en cas de total imprévu du côté de Manu.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :

☎ 01 77 50 22 31

☎ +972 54 679 75 77

✉ avotoubanim@torah-box.com